



MAIRIE DE
L'ÎLE D'YEU

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
L'ÎLE D'YEU

Séance du : 3 mars 2026

Numéro de la délibération : DEL/BCH/26/03/55

<p>Date Convocation 19/02/2026</p> <p>Date Affichage 19/02/2026</p> <p>Nombre de Conseillers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en exercice 27 - présents 17 - procurations 06 - absents 04 	<p>Le 3 Mars Deux Mille Vingt Six à 19 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p>PRESENTS 17 : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Emmanuel MAILLARD, Judith LE RALLE, Rémy BONNIN, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Michel BRUNEAU, Michel CHARUAU, Didier MARTIN, Alice MARTIN, Manuella AUGEREAU, Michel BOURGERY, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU, Yannick RIVALIN et Patrice BERNARD.</p> <p>PROCURATIONS 6 : Valérie AURIAUX, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Sophie FERRY, Sandrine TARAUD, Line CHARUAU, Dany HERBRETEAU qui ont donné respectivement procuration à Anne-Claude CABILIC, Isabelle CADOU, Brigitte GIGOU, Rémy BONNIN, Yannick RIVALIN et Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU.</p> <p>ABSENTS 4 : Jean-Marie CAMBRELENG, Didier Gustave MARTIN, Stéphane GILOT et Jérôme GEAY</p> <p>SECRETAIRE : Rémy BONNIN</p>
---	--

BUDGET MAISON FUNERAIRE – BUDGET PRIMITIF 2026

Rapporteur : Anne-Claude CABILIC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants ;

Vu le projet de budget maison funéraire pour l'exercice 2026 transmis avec la convocation au Conseil ;

Considérant que le vote du budget est présenté avec la reprise des résultats anticipés N-1,

Considérant que cette proposition a été soumise à l'avis de la Commission des Finances du 12 Février 2026,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité (1 NPPV : Didier MARTIN, 4 ABSTENTIONS : Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD, Line CHARUAU, Michel BOURGERY, 2 CONTRE : Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU, Dany HERBRETEAU et 16 POUR) :

- ♦ **VOTE** le Budget Primitif 2026 « maison funéraire » de la commune de L'Île d'Yeu avec la reprise des résultats anticipés, présenté par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement en dépenses et en recettes conformément aux documents ci-annexés.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

La maire,

Carole CHARUAU